

AUTOCUEILLETTE DE POMMES « ZÉRO PLASTIQUE » AU VERGER BIOLOGIQUE

La saison des pommes au verger de l'île Saint-Bernard

Châteauguay, le 26 août 2025 – La saison des pommes est de retour sur l'île Saint-Bernard. Dès le samedi 20 septembre, l'équipe d'Héritage Saint-Bernard accueillera les amateurs de pommes et de plein air pour une autocueillette de pommes biologiques et « zéro plastique »! Près d'une quinzaine de variétés seront offertes : McIntosh, Cortland, Lobo, Liberty, Eden, Délicieuse, Spartan, Jonafree, Empire, et la fameuse Honeycrisp, entre autres! Le verger est ouvert tous les jours de 9 h à 17 h, jusqu'à épuisement des ressources.

Apportez vos sacs réutilisables !

Pour être conforme à ses valeurs environnementales, Héritage Saint-Bernard propose une autocueillette « zéro plastique »! Cette initiative encourage les visiteurs à apporter leurs propres sacs réutilisables et permet de réduire la production de déchets. Aucun sac de plastique ne pourra être acheté sur les lieux de l'événement. En guise d'alternative, des sacs réutilisables en coton à l'effigie du verger de l'île seront proposés (\$).

Le prix des pommes est à la pesée : 1,85 \$/lb. Les paiements par carte seront privilégiés (argent comptant accepté).

Deux fins de semaine gourmandes

Lors des deux premiers week-ends, des partenaires invités tiendront des kiosques où les visiteurs pourront déguster et découvrir différents produits locaux. Parmi eux, le Manoir D'Youville proposera ses savoureux produits de la pomme.

Service de navette gratuit

Une navette gratuite sera en service jusqu'à la fin de la période de pommes. Ainsi, les samedis et dimanches, de 11 h à 18 h, les visiteurs de l'île Saint-Bernard pourront emprunter la navette qui fait le relais en continu entre l'île Saint-Bernard et le stationnement satellite, situé à moins d'un kilomètre.

Un verger biologique riche d'histoire et de savoir-faire

L'île Saint-Bernard abrite un verger pas comme les autres, à la fois témoin vivant de son histoire et précurseur d'une agriculture biologique. Ce territoire, habité de 1765 à 2011 par les Sœurs Grises, une congrégation religieuse fondée par Marguerite D'Youville, est empreint d'un profond respect pour la nature. Fidèles à leur mission de « protéger la vie sous toutes ses formes », les religieuses y ont aménagé un verger et une petite ferme laitière, posant ainsi les bases d'une vocation nourricière durable.

Aujourd'hui certifié biologique par Ecocert Canada, le verger perpétue cet héritage de soin et de respect du vivant. Des méthodes culturales rigoureuses, conformes aux principes de l'agriculture biologique, y sont appliquées à chaque étape, sans recours aux produits chimiques. Cette approche écologique assure non seulement la santé des arbres, mais aussi la production de fruits savoureux et de grande qualité.

Des partenaires précieux

Héritage Saint-Bernard remercie chaleureusement ses partenaires qui permettent l'autocueillette de pommes : la Ville de Châteauguay, MDTP atelier d'architecture – présentateur officiel de l'autocueillette, Desjardins – Caisse de Châteauguay et Caisse de l'Ouest de la Montérégie – partenaires officiels de l'autocueillette, Nathalie Provost – Députée fédérale de Châteauguay—Les Jardins-de-Napierville, Secrétaire d'État (Nature), ainsi que la MRC de Roussillon.

À propos d'Héritage Saint-Bernard

Organisation environnementale à but non lucratif depuis près de 40 ans, Héritage Saint-Bernard se positionne en tant qu'acteur régional dont la mission est la protection, la conservation et la mise en valeur de milieux naturels ainsi que l'offre d'activités éducatives et écotouristiques, en sensibilisant les citoyens face aux enjeux environnementaux et climatiques.

Pour toute information additionnelle : www.ilesaintbernard.ca/autocueillette.

-30-

Source : Pauline Druine, 450 698-3133 poste 230, communications2@heritagestbernard.qc.ca

Photos : les crédits sont inscrits à même le nom des photos*

**Les photos jointes à ce document peuvent être utilisées avec le crédit photo pour des articles relativement à ce communiqué seulement. Toute autre utilisation des photos doit faire l'objet d'une entente avec le(s) photographe(s).*